



Collège de
Maisonneuve

Surveillant.e.s d'examen pour les services adaptés

Services aux étudiants et à la communauté / Centre de consultation et de soutien aux étudiants

Description du travail

Le Collège est présentement en appel de candidature pour des contrats occasionnels sur appel pour la surveillance d'examen au service d'aide à l'intégration des étudiants (SAIDE). La principale fonction consiste à surveiller des étudiants bénéficiant de mesures d'accommodement pour la passation d'examen.

Tâches principales

- Avant l'arrivée de l'étudiant préparer le poste de travail et le matériel nécessaire;
- Accueillir les étudiants et s'assurer qu'ils ont le nécessaire pour faire leur examen;
- S'assurer que la bonne copie de l'examen est remise à l'étudiant.e;
- Distribuer et ramasser tous les documents des étudiants.es;
- Informer les étudiants des règles des salles d'examen adaptées et expliquer les consignes;
- Assurer une surveillance accrue afin de prévenir le plagiat et la fraude;
- Remettre les documents utilisés (feuilles de réponses, copie d'examen, etc.) aux professeurs;
- Supprimer les examens terminés sur les postes informatiques;
- Utiliser les outils technologiques de l'information et des communications dans le processus de surveillance des examens.

Accomplir au besoin toutes autres tâches connexes.

Qualifications requises

Scolarité

Détenir un diplôme d'études secondaires (DES) ou une expérience de travail pertinente.

Exigences

- Posséder des habiletés en relations interpersonnelles;
- Autonomie;
- Sens des responsabilités;
- Ponctualité;
- Être à l'aise avec le matériel informatique;
- Posséder une bonne connaissance du français tant à l'oral qu'à l'écrit.

Salaire et horaire

Salaire : 20,00 \$ de l'heure

Horaire : Différentes plages horaire possible du lundi à vendredi de 8h à 19h30.

Les personnes intéressées doivent déposer un CURRICULUM VITAE puis postuler sur l'affichage numéro 2324-EXT-005 à <https://www.cmaisonneuve.qc.ca/emploi/offres-demploi/>.

Le Collège de Maisonneuve souscrit à la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics pour les personnes visées, soit les femmes, les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de présélection et de sélection.

Seuls les candidats retenus, lors de la présélection, reçoivent un appel afin d'être convoqués au(x) test(s) de sélection et à l'entrevue.